**CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE DU
PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL**

**COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE SAUVEGARDE
DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL**

**Consultation électronique du Bureau**

**Du 9 au 12 novembre 2020**

**Point 1 :**

**Modalités de la réunion
de la quinzième session du Comité**

|  |
| --- |
| **Résumé**Compte tenu de l’incertitude persistante autour de la pandémie actuelle de COVID-19, le Bureau est invité à statuer sur les modalités de la réunion de la quinzième session du Comité intergouvernemental, suite aux discussions menées à ce sujet lors de la troisième réunion du Bureau (15.COM 3.BUR) et à la consultation électronique avec les membres du Comité. **Décision requise :** paragraphe 4  |

1. La présente consultation électronique a été demandée pour faire suite à la décision du Bureau du 30 octobre 2020 ([décision 15.COM 3.BUR 4](https://ich.unesco.org/fr/decisions-bureau/15.COM%203.BUR/4?dec=decisions-bureau&ref_decision=15.COM+3.BUR)), qui a examiné la manière d’organiser la quinzième session du Comité à la lumière de la pandémie de COVID-19 en cours.
2. Les membres du Comité ont été invités à exprimer leur préférence entre une réunion entièrement en ligne du 14 au 19 décembre 2020 et un report de la quinzième session à 2021 jusqu’à ce qu’une réunion présentielle puisse se tenir en toute sécurité. Le Secrétariat a envoyé une lettre le 3 novembre 2020 pour lancer la consultation avec tous les membres du Comité. Il a fourni une explication détaillée de chaque option, y compris les avantages et les défis pour chacune d’entre elles ainsi que les exigences induites en termes de procédures.
3. La consultation électronique a été clôturée à midi le 6 novembre 2020. Les résultats ont montré que vingt États étaient favorables à la tenue de la réunion entièrement en ligne, tandis que quatre préféraient un report à 2021. La grande majorité des membres du Comité a exprimé une préférence pour la tenue d’une réunion entièrement en ligne du 14 au 19 décembre 2020. Les résultats de cette consultation (ainsi que les commentaires) sont énumérés en annexe, de manière nominative, par membre du Comité.
4. Le Bureau du Comité souhaitera peut-être adopter la décision suivante :

PROJET DE DÉCISION 15.COM 4.BUR 1

Le Bureau,

1. Ayant examiné le document LHE/20/15.COM 4.BUR/1 et son annexe,
2. Rappelant la [décision 15.COM 3.BUR 4](https://ich.unesco.org/fr/decisions-bureau/15.COM%203.BUR/4?dec=decisions-bureau&ref_decision=15.COM+3.BUR),
3. Prend note de la préférence des membres du Comité de tenir la quinzième session du Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel sous la forme d’une réunion entièrement en ligne du 14 au 19 décembre 2020 ;
4. Décide que la quinzième session du Comité aura lieu, en raison de l’impossibilité de tenir une réunion en personne pendant la pandémie de COVID-19 en cours, exceptionnellement sous la forme d’une réunion entièrement en ligne, du 14 au 19 décembre 2020, avec une session de trois heures par jour (15 h - 18 h, heure de Paris) et renouvelle sa recommandation au Comité d’adopter un ordre du jour provisoire pour cette session avec moins de points, tel qu’il figure à l’annexe 3 du document [15.COM 3.BUR 4](https://ich.unesco.org/fr/decisions-bureau/15.COM%203.BUR/4?dec=decisions-bureau&ref_decision=15.COM+3.BUR).

**Annexe : Résultats de la consultation électronique avec les membres du Comité**

| **Membres du Comité** | **Préférence** |
| --- | --- |
| Groupe I |
| Pays-Bas | En ligne[[1]](#endnote-1) |
| Suède | En ligne |
| Suisse | En ligne[[2]](#endnote-2) |
| Groupe II |
| Azerbaïdjan | En ligne |
| Tchéquie | En ligne |
| Pologne | En ligne[[3]](#endnote-3) |
| Groupe III |
| Brésil | En ligne |
| Jamaïque | En ligne[[4]](#endnote-4) |
| Panama | En ligne[[5]](#endnote-5) |
| Pérou | Report à 2021 |
| Groupe IV |
| Chine | Report à 2021[[6]](#endnote-6) |
| Japon | En ligne |
| Kazakhstan | Report à 2021 |
| République de Corée | En ligne[[7]](#endnote-7) |
| Sri Lanka | En ligne[[8]](#endnote-8) |
| Groupe V(a) |
| Botswana | En ligne[[9]](#endnote-9) |
| Cameroun | En ligne[[10]](#endnote-10) |
| Côte d’Ivoire | En ligne |
| Djibouti | En ligne[[11]](#endnote-11) |
| Rwanda | En ligne |
| Togo | En ligne |
| Groupe V(b) |
| Koweït | En ligne |
| Maroc | Report à 2021[[12]](#endnote-12) |
| Arabie Saoudite | En ligne |

1. . **Pays-Bas**: Les Pays-Bas préfèrent une réunion en ligne car nous souhaitons remplir nos obligations et responsabilités, notamment envers le vaste réseau de communautés qui attendent la confirmation de leurs dossiers de candidature. [↑](#endnote-ref-1)
2. . **Suisse** : Il nous semble nécessaire que le Comité se réunisse cette année pour remplir ses tâches statutaires et invitons le Bureau à adapter l’ordre du jour à ces nouvelles modalités de réunion en ligne. [↑](#endnote-ref-2)
3. . **Pologne**: 2 questions à poser :

	1. Comment les élections pour l’Organe d’évaluation seront-elles organisées ?
	2. Comment la discussion concernant le processus de candidature se déroulera-t-elle ? [↑](#endnote-ref-3)
4. . **Jamaïque**: La session devrait inclure un ordre du jour adapté, qui permettrait aux dossiers de candidatures recommandés pour renvoi d’avoir la possibilité d’engager une discussion plus approfondie, si nécessaire, à une date ultérieure. Les dossiers recommandés pour inscription pourraient être traités dans le cadre du 15.COM, s’il se tient virtuellement. [↑](#endnote-ref-4)
5. . **Panama**: Concernant les options pour la prochaine réunion du Comité, nos autorités préfèrent une réunion virtuelle en décembre, mais plus courte. Les questions les plus urgentes pourraient probablement être traitées en décembre et celles qui ne sont pas nécessairement urgentes pourraient être reportées à une autre date en 2021. [↑](#endnote-ref-5)
6. . **Chine**: Bien qu’une réunion entièrement en ligne puisse être organisée sans être affectée par la pandémie de la COVID-19, il est difficile de mener un débat complet en ligne. Les interventions des participants et les débats, ainsi que les consultations, ne peuvent pas être garantis et assurés en raison de problèmes techniques différents selon les pays. Nos expériences récentes ont en grande partie montré ce problème. Les sessions du Comité intergouvernemental sont très importantes. Afin de s’assurer que tous les membres du Comité puissent y participer de manière équitable et puissent remplir efficacement leurs devoirs et obligations grâce à des débats et des interactions adéquats, sans les contraintes de problèmes techniques, il est fortement recommandé et préféré de reporter cette session jusqu’à ce que les membres du Comité puissent être physiquement présents dans la salle de réunion, de manière semi-présente et semi-virtuelle. [↑](#endnote-ref-6)
7. . **République de Corée**: Nous souhaitons que l’horaire de réunion proposé (15h00-18h00) soit ajusté à un horaire plus tôt, puisque 15h00-18h00 correspond à après minuit en Asie (Corée, Chine, Japon). Nous comprenons qu’en raison du décalage horaire il est difficile de satisfaire chaque pays. Une heure matinale serait le mieux pour l’Asie mais pas la plus commode pour la région d’Amérique latine. En ce sens, compte tenu des divers décalages horaires, nous voudrions suggérer comme alternatives 13h00-16h00 ou 12h00-15h00. [↑](#endnote-ref-7)
8. . **Sri Lanka**: Entièrement en ligne avec une bonne connexion à internet. [↑](#endnote-ref-8)
9. . **Botswana** : Le Botswana est d’avis que la réunion doit se tenir en ligne, car rien ne garantit que la situation liée à la COVID-19 se normalisera bientôt. [↑](#endnote-ref-9)
10. . **Cameroun** : Le report en 2021 pourrait fortement impacter sur le processus des nominations. Ceci pourrait être préjudiciable aux États membres qui ont tant investi et arrêté un agenda pour l’inscription de leurs éléments pour le compte de l’année 2020. [↑](#endnote-ref-10)
11. . **Djibouti** : La Délégation permanente de Djibouti auprès de l’UNESCO souhaiterait avoir de plus amples informations sur les modalités pratiques de la tenue de la session notamment concernant les inscriptions des biens sur la liste du patrimoine immatériel. [↑](#endnote-ref-11)
12. . **Maroc** : Nous préférons reporter, à 2021, la tenue de la 15ème session du Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Ce report permettra d’envisager une réunion en présentiel ; de mieux préparer cette session importante et de favoriser la participation des experts venus des différents Etats membres du comité. [↑](#endnote-ref-12)